



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 10 FEVRIER 2016

Délibération N°2016/006

Date de convocation : 02 février 2016

Nombre de conseillers en exercice : 77

L'an deux mille quinze, le 10 février 2016 à dix huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis aux Ateliers Culturels de CAUDRY, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Guy BRICOUT, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caulley
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy-en-Cis
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Réjet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

Etaient présents (58 titulaires 3 suppléants) :

Alexandre BASQUIN	Denise LESAGE	Laurence MONTEIRO-LOPEZ
Vincent WAXIN	Jean-Félix MACAREZ	Hubert DEJARDIN
Yannick HERBET	Jacques OLIVIER	Nathalie GAVE
Christian PAYEN	Pierre-Henri DUDANT	Gérard LENOBLE
Jean-Pierre THIEULEUX	Christian PECQUEUX	Brigitte ROLAND-BEC
Francis LEBLON	Dominique LAMOURET	Didier BONIFACE
Frédéric BRICOUT	Guy BRICOUT	Régine DHOLLANDE
Pierre LEVEQUE	Anne-Sophie MERY-DUEZ	Bernard POULAIN
Brigitte PRUVOT	Liliane RICHOMME	Alain RIQUET
Martine THUILLEZ	Sandrine TRIOUX	Serge WARWICK
Gérard TAISNE	Alain HAPPE (S)	Bernard PLET
Jean-Claude GERARD	Patrice BONIFACE	Bertrand LEFEBVRE
Karine ELOIR	Annie DORLOT	Bruno MANNEL
Joëlle MANESSE	Joseph MODARELLI	Serge SIMEON
Pascal FOULON	Janine TOURAINNE	Louis COQUELLE(S)
Pascal LEVEQUE	Pascal COQUELLE	Michel HENNEQUART
Laurence RIBES	Michel GOUVART (S)	Didier BLEUSE
Daniel BLAIRON	Daniel CATTIAUX	Maurice DEFAUX
Henri QUONIOU	Jean-Marc DOSIERE	Jean-Paul CAILLIEZ
Axelle DOERLER	Daniel FIEVET	Chantal WAYEMBERGE
Mélanie DISIDER		

Membre(s) Excusé(s) (1) :

Marie-Lise MARLIOT

Membre(s) Absent(s) (8) :

Agnés BERANGER, Alain GOETGHELUCK, Pierre LAUDE, Jean-Louis CAUDRELIER, Laurent COULON, Marc DUFRENNE, Augustine NOIRMAIN, Jean-Pierre RICHEZ.

Membre(s) ayant donné procuration (7) :

Virginie LEBERIGAUD à Yannick HERBET, Denis COLIN à Régine DHOLLANDE, Charles BLANGIS à Serge SIMEON, Isabelle PIERARD à Annie DORLOT, Jacky DUMINY à Francis LEBLON, Véronique NICAISE à Jacques OLIVIER, Stéphane JUMEAUX à Maurice DEFAUX.

Jacques OLIVIER est élu secrétaire de séance.

Délibération n°2016/006 - Objet : Vente de la parcelle de la parcelle A884 pour 29a32ca située sur la « Vallée d'Hérie » - à Caudry au profit de la SCI VALLEE D'HERIE

Monsieur Serge SIMEON – Vice-Président en charge du Développement Economique rappelle à l'assemblée que par délibération n°2015/183 du 16 décembre 2015, l'assemblée délibérante de la CCCC a, à l'unanimité acté la vente de la parcelle A616 sur la ZI « Vallée d'Hérie » au profit de la SARL Pub Avenue.

Monsieur le Vice-Président précise que d'une part, dans le cadre d'un rétablissement d'accès à la voirie, la parcelle A616 a fait l'objet d'une division cadastrale lui conférant une nouvelle dénomination et surface vendue soit la parcelle A884 pour 29a 32ca. D'autre part, la SCI VALLEE D'HERIE se substituant à la société Pub Avenue dans le cadre de cette vente, il convient donc que la CCCC délibère à nouveau afin d'autoriser la vente de la parcelle A884 nouvellement créée au profit de la SCI nouvellement créée.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Compétence Développement Economique de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis,

Considérant l'estimation de la valeur vénale de la parcelle A616 pour 31a03ca par le service des domaines avant division de 24 800€, soit une valeur vénale de 8€ le m²,

Considérant que, après division, il en ressort une valeur vénale pour les 29a 32ca vendus de 23 456€,

Considérant la délibération 2015/183 de la CCCC portant sur la vente de la parcelle A616 sur la ZI « Vallée d'Hérie » au profit de la SARL Pub Avenue.

Considérant la nécessité d'une division cadastrale de la parcelle A616 pour rétablissement de l'alignement par rapport à la voirie,

Considérant la SCI VALLEE D'HERIE représentée par Monsieur ROSIER Eric Gaston,

Après en avoir délibéré,

Approuve la vente de la parcelle A884 pour 29a32ca située sur la ZI « Vallée d'Hérie » au profit de la SCI VALLEE D'HERIE

Le prix est fixé à 22 000€ HT.

ADOpte A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 12 février 2016 et de la publication
Le 12 février 2016

Pour expédition conforme
Caudry, le 12 février 2016

Vu,
Le Président,
Maire de CAUDRY
Vice-Président du Conseil Départemental

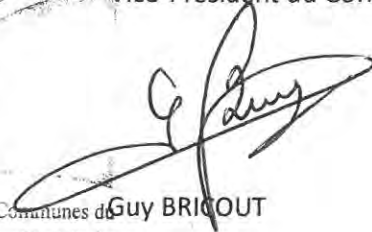


Guy BRICOUT



Communauté de Communes de
Caudrésis - Catésis

Le Président,
Maire de CAUDRY
Vice-Président du Conseil Départemental



Guy BRICOUT

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.